

DEPARTEMENT DU GERS

Communauté de Communes DES COTEAUX ARRATS GIMONE

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 13/06/2017

Date de séance : 20/06/2017

Date d'affichage : 23/06/2017

Numéro d'ordre : 2017-06-065

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	40	46	12

L'an deux mille dix-sept, le mardi 20 juin le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Gimont, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Alain de SCORRAILLE, Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sergine AGEORGES, Brigitte SAINT MARTIN, Daniel ZAÏNA, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Claire BRIAT, Régis DARIES, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, Séverine CARCHON, Fabrice POURCET (à partir de la délibération n°2017-06/058), Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents : Philippe DUDEZ, Catherine HEURTEUX, Gérard ROEHRIG, Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : Michel ANGELE, Jean Claude DUFFAUT, Pierre MUN, André MARQUISSEAU, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT

Etaient absents excusés avec procuration :

Véronique CASTEX a donné procuration à Régis DARIES.
Sylvie LAFFORGUE a donné procuration à Jean CERDA.
Bruno GABRIEL a donné procuration à Sandrine DEDIEU.
Eric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.
André LAFFONT a donné procuration à Séverine CARCHON.
Éric TRUFFI a donné procuration à Bernard MONLIBOS.

Secrétaire de séance : Jean Michel VERNIS

Objet : Subvention Gascogne Agri - Jeunes Agriculteurs du Gers

Monsieur le Président expose la demande de soutien financier des Jeunes Agriculteurs du secteur Gimont-Saramon à l'occasion de l'organisation de la manifestation Gascogne Agri, qui se déroulera le week-end du 26/27 août- Chemin du Pont au Lait à Gimont.

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable à cette demande de soutien dans la mesure où cette manifestation revêt un caractère structurant pour la Communauté de Communes à plusieurs titres :

- caractère économique de la manifestation puisqu'elle touche à l'agriculture et à visée économique par la mise en valeur des modes de cultures anciens, la promotion de notre territoire...
- caractère innovant car première fois sur Gimont,
- caractère transversal vu les thèmes de la manifestation : promotion de l'agriculture dans un contexte particulièrement complexe, volet « écologie » avec le challenge zéro déchets pour le pôle restauration ; lien social...

- pluralité de co financeurs qui montre l'intérêt de la manifestation : Conseil Départemental, Conseil Régional, Mairies, le Crédit Agricole, Groupama, Chambre d'agri, concessionnaires....

Vu la demande de soutien des Jeunes Agriculteurs du Gers en date du 1^{er} juin 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau au regard du caractère structurant et intercommunal de la manifestation,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité des membres présents et procurations dont 4 abstentions (Jean CERDA, Gérard FAURE, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES) :

- ENTERINE la subvention pour la manifestation GASCOGNE AGRI étant donné le caractère communautaire que revêt cette dernière, d'un montant de 2 000€,
- AUTORISE le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la 3CAG,
- DONNE tout pouvoir au Président pour signer tout document en lien avec cette participation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Simone
DUFFAU Pierre

